RÈGLEMENT DE LA K'IMPÉRIALE 2026

Article 1 – Présentation de l'événement

La K'Impériale est un événement sportif et solidaire organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quimper au profit de la lutte contre les cancers masculins.

L'événement se déroulera le **dimanche 15 novembre 2026** au départ du **Centre Nautique de Créac'h Gwen à Quimper**.

Les participants pourront choisir entre plusieurs parcours :

- Course ou marche de 6 km
- Course ou marche de 9 km
- Course ou marche de 13 km

L'événement est non chronométré et aucun classement ne sera établi.

Article 2 – Conditions de participation

L'événement est ouvert à toutes et tous.

Les participants âgés de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un représentant légal pendant toute la durée de l'événement.

Chaque participant s'engage à :

- Participer sous sa propre responsabilité.
- S'assurer que son état de santé est compatible avec la pratique d'une activité physique.
- Respecter les consignes de sécurité données par l'organisation et les bénévoles.

Aucun certificat médical ni licence sportive ne sont exigés.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées exclusivement en ligne sur la plateforme désignée par l'organisation.

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'événement.

Les inscriptions seront clôturées :

- soit à l'atteinte de la capacité maximale fixée par l'organisation ;
- soit le 08/11/2026 à 23h59.

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 10 € (+ frais de plateforme éventuels)

L'inscription comprend :

- L'accès au parcours choisi ;
- Le dispositif de sécurité ;
- Le ravitaillement d'arrivée.

Une partie des bénéfices sera reversée à des actions de lutte contre les cancers masculins.

Article 4 – Tee-shirt officiel

Chaque participant recevra un tee-shirt officiel de l'événement en prenant l'option à 2€.

Le port du tee-shirt officiel est obligatoire pour accéder au parcours. Si vous avez celui de l'édition précédente vous pouvez l'utiliser.

Pour des raisons de sécurité et d'identification, toute personne ne portant pas le tee-shirt officiel pourra être refusée sur le parcours.

Article 5 – Retrait des tee-shirts

Les tee-shirts pourront être retirés lors des permanences organisées avant l'événement.

Les dates, horaires et lieux de retrait seront communiqués par l'organisation sur ses supports de communication.

Tout tee-shirt non retiré à l'issue de la dernière permanence sera considéré comme abandonné et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Article 6 – Sécurité

Les participants doivent respecter :

- Le code de la route ;
- Les consignes des bénévoles ;
- Les éventuelles restrictions mises en place par les autorités.

L'organisation mettra en place un dispositif de secours adapté à l'événement.

Toute personne présentant un comportement dangereux ou irrespectueux pourra être exclue sans remboursement.

Article 7 – Animaux et moyens de déplacement

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

Les vélos, trottinettes, rollers ou tout autre engin de déplacement sont interdits.

Cette interdiction ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite utilisant un matériel adapté à leur handicap.

Article 8 – Assurance et responsabilité

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident lié au non-respect du présent règlement ;
- de perte ou de vol d'effets personnels ;
- de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.

Chaque participant reconnaît être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

Article 9 – Assistance médicale

Les secouristes et les moyens de secours présents sur l'événement sont habilités à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des participants.

En cas d'urgence, tout participant autorise les équipes médicales à effectuer les soins nécessaires.

Article 10 – Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image, sa voix et sa participation dans le cadre de photographies, vidéos ou supports de communication relatifs à La K'Impériale.

Cette autorisation est accordée sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

Pour les mineurs, cette autorisation est donnée par le représentant légal lors de l'inscription.

Article 11 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter les espaces traversés.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues pourra entraîner l'exclusion du participant.

Article 12 – Annulation

En cas d'annulation totale ou partielle de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation (intempéries, décision préfectorale, risque sanitaire, force majeure, etc.), aucun remboursement ne pourra être exigé.

L'organisation pourra décider de reverser tout ou partie des sommes collectées à des actions de lutte contre les cancers masculins.

Article 13 – Acceptation du règlement

Toute inscription à La K'Impériale implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier celui-ci à tout moment afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de l'événement.